



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

Le rendez-vous des élus

LOGEMENT

Le dispositif MaPrimeRénov' de nouveau ouvert

Le dispositif était suspendu depuis le 1er janvier faute d'un budget adopté dans les temps par les parlementaires pour 2026. Résultat, les délais de réponse sont désormais « supérieurs à six mois » pour les rénovations d'ampleur.

MaPrimeRénov' est de retour. La reprise du dispositif, suspendu depuis le 1er janvier, était conditionnée à la promulgation du budget de l'État pour 2026. Celui-ci étant désormais publié, le guichet des aides à la rénovation énergétique a rouvert le 23 février, comme toutes les autres aides (copropriétés en difficulté, rénovation de logements insalubres, adaptation au vieillissement, etc.) de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), a annoncé vendredi le ministère du Logement. Et ce, pour tous les ménages. Une réouverture qui va permettre de reprendre l'instruction des dossiers en attente et débiter les travaux.

Rénovation d'ampleur

Le ministre du Logement Vincent Jeanbrun avait déjà annoncé que les demandeurs d'aides MaPrimeRénov' devraient désormais avoir obligatoirement un « rendez-vous personnalisé » avec un conseiller France Rénov' lorsqu'ils prévoient une rénovation d'ampleur afin d'être mieux accompagnés et d'éviter les fraudes.

Ce rendez-vous devra se faire avant le dépôt de la demande d'aide. Il pourra avoir lieu dans l'une des 614 espaces dédiés répartis sur tout le territoire, en visio ou « *probablement* » même par téléphone. « *On n'est plus tout seul face à son ordinateur* », avait expliqué le ministre, qui soulignait que cela permettra aussi de lutter contre la fraude et les « *faux dossiers* » déposés par « *des faux clients avec de fausses entreprises* ». Dans ce contexte, l'année 2026 doit être marquée par deux priorités, selon l'Anah : « *le traitement prioritaire des dossiers en attente* » et la « *sécurisation du parcours des ménages pour garantir la qualité des rénovations* ».

Des délais d'instructions qui s'allongent

Reste que l'interruption du dispositif et le retard pris dans les octrois de subventions ont « *eu pour impact l'allongement des délais moyens de réponse, actuellement supérieurs à six mois pour les rénovations d'ampleur, et trois mois pour les rénovations constituées d'un unique geste de travaux* », a prévenu l'Anah dans un communiqué. Des délais d'instruction records qui menacent désormais de « *fragiliser* » les très petites entreprises (TPE) du secteur. Le Syndicat des indépendants et des TPE (SDI) a ainsi alerté sur « *les conséquences concrètes des suspensions et des retards administratifs pour les très petites entreprises du bâtiment* », malgré « *le signal positif* » que représente la réouverture du guichet. « *Pour une TPE,*

quelques mois de décalage représentent une tension immédiate sur la trésorerie, dans un contexte déjà marqué par la hausse des charges, des assurances et du coût du crédit », rappelle-t-il.

Le président de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb), Jean-Christophe Repon, a pointé le fait que, durant les deux dernières années, les TPE ont déjà « *détruit plus de 40 000 emplois* », l'année 2025 ayant été « *très complexe et difficile* ». « *On a des entreprises qui attendaient des arbitrages et les particuliers, devant cette absence de budget, vont reporter ou annuler leur devis. Et donc, on a bien évidemment de la destruction d'emplois, des entreprises en difficulté et des trésoreries considérablement affectées* », expliquait déjà ce dernier en novembre.

Les objectifs 2026 amputés de 83 000 dossiers en retard

Le budget prévu en 2026 pour les aides à la rénovation énergétique MaPrimeRénov' sera de 3,6 milliards d'euros et 500 millions d'euros de certificats d'économie d'énergie (CEE, des aides proposées par les fournisseurs d'énergie), une enveloppe équivalente à celle de l'année dernière qui devrait financer 150 000 travaux de rénovation isolés (changement d'une chaudière ou de fenêtres) et 120 000 rénovations globales de logements. Mais cet objectif est déjà amputé par les quelque 83 000 dossiers suspendus par 2025.

La reprise du guichet intervient après une période de suspension mouvementée entamée au début de l'année dernière. En janvier 2025, MaPrimeRénov' avait ainsi été suspendue plusieurs semaines dans l'attente d'une loi de finances, avant que le guichet de demande de subvention ne connaisse une période de pause durant l'été pour les rénovations d'ampleur, à cause d'un afflux de demandes et de tentatives de fraudes. Et si une réouverture partielle réservée aux plus modestes avait été décidée en septembre et jusqu'en fin d'année, celle-ci s'est faite avec un volume limité. Avant une nouvelle suspension en janvier 2026, faute de budget de l'État. Pour rappel, la DGCCFR (répression des fraudes) a détecté des manquements contrôlés en 2024 au sein du secteur de la rénovation énergétique, cible privilégiée d'escrocs qui tentent de détourner les aides MaPrimeRénov'.

A.W.

[Source : Maire info]

SARL DAVID BOSC NOTAIRES ET ASSOCIES

SARL au capital de 16.000 €
10 Rue Travot 39800 POLIGNY
RCS LONS LE SAUNIER 912 087 210

AVIS DE PUBLICITE

AGE du 08.02.26 (avec effet au 01.03.26)
Forme :
AM : SARL
NM : SELARL
Dénomination :
AM : SARL DAVID BOSC NOTAIRES ET ASSOCIES
NM : HOTEL DES ACTES – NOTAIRES ASSOCIES
Siège social :
AM : 10 Rue Travot 39800 POLIGNY
NM : 4 Rue de l'Orain 39800 POLIGNY
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER.
Pour avis
La Gérance

AGRI CONSEIL 39

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 02-03-2026 a été constituée pour une durée de 50 ans l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée dénommée EARL VERON, société civile régie par la Loi du 11 juillet 1985 au capital de 130.000 € ayant pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L311-1 du Code Rural ainsi qu'accessoirement l'exploitation d'installations de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil dont les générateurs sont fixés ou intégrés aux bâtiments dont elle a la jouissance, ainsi que la vente de l'énergie produite à des opérateurs agréés ; de la même manière, que conformément à l'article L.320-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, la société pourra exercer des activités accessoires de nature commerciale et présentant un lien avec l'activité agricole, dont le siège social est 11 Sous Charry – LAINS – 39320 MONTLAIN-SIA, ayant pour gérant M. VERON Camille, demeurant : 5 Rue de l'Eglise – SAVIGNA – 39240 VALZIN-EN-PETITE-MONTAGNE, qui sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LONS-LE-SAUNIER (Jura). Apports en numéraire : 130.000 €. Les cessions de parts à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis,
La gérance.

ACTIS NOTAIRES 24 Bis rue d'Amont 39140 BLETTERANS

Avis est donné, en application de l'article L.331-19 du Code forestier, de la vente de la parcelle boisée ci-après :
Commune de CRESSIA (Jura)
Parcelles de taillis cadastrées :
Section ZK N°19 Lieudit AUX CHAMPS DU POIRIER SUD Surface 00 ha 52 a 39 ca
Section D N°324 Lieudit EN CHILLON Surface 00 ha 03 a 74 ca
Section D N°325 Lieudit EN CHILLON Surface 00 ha 41 a 55 ca
Section D N° 329 Lieudit EN CHILLON Surface 00 ha 26 a 00 ca
Section D N° 332 Lieudit EN CHILLON Surface 00 ha 05 a 75 ca
Section D N° 333 Lieudit EN CHILLON Surface 00 ha 22 a 55 ca
Section D N°334 Lieudit EN CHILLON Surface 00ha 14 a 90 ca
Section D N°335 Lieudit EN CHILLON Surface 00ha 05 a 70 ca
Moyennant le prix global de 1 000,00 €, frais en sus ;
Aux charges et conditions habituelles. Les propriétaires de parcelles boisées contigües, tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux, disposent d'un délai de 2 mois à compter de la dernière des deux dates, entre celle de la publication de la présente annonce et celle de l'affichage en mairie, pour faire connaître à :
Maître Ceridwen RICHARD, Notaire, 24 Bis Rue d'Amont 39140 BLETTERANS. Par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence aux prix et conditions du présent avis.

Pour unique insertion
Maître Ceridwen RICHARD

VENTE DE PARCELLES BOISEES

Commune de LES PLANCHES EN MONTAGNE figurant au cadastre :
Section : ZB n°9 Lieudit : A LA JOUE Surface : 0ha 22a 00ca
Prix : 200.00€
Le droit de préférence est applicable uniquement aux propriétaires contigus des parcelles vendues, qui pourront faire connaître leur intention d'exercer leur droit de préférence aux prix et conditions résultant du présent affichage en mairie et ce pendant un délai de 2 mois, par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé à l'adresse suivante :
Office Notarial de Belle-Frise
1 rue Clemenceau
BP 30
39301 CHAMPAGNOLE CEDEX

INSERTION - CESSON DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Jean Louis REVERCHON, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Agnès BIJSOZ et Jean-Louis REVERCHON, notaires associés », titulaire d'un office notarial à 39204 SAINT-CLAUDE, 29 — 31 rue du Pré — B.P.111, le 23 janvier 2026, enregistré à service de la publicité foncière et de l'enregistrement du JURA, le 30 janvier 2026, 2026N 00165, a été cédé un fonds de commerce par :
La Société dénommée SAS BOULANGERIE PATISSERIE CHEZ AURELIE ET YOHAN, dont le siège est à MOIRANS-EN-MONTAGNE (39260) 6 rue Roussin, identifiée au SIREN sous le numéro 800337685 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LONS-LE-SAUNIER.

A :
La Société dénommée BOULANGERIE DU LAC, dont le siège est à MOIRANS-EN-MONTAGNE (39260) 6 rue Roussin, connu sous le nom commercial CHEZ AURELIE ET YOHAN
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (145 000,00 EUR),

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BO-DACC, au siège en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

AGRI CONSEIL 39

EXPLOITATION AGRICOLE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE PHILIPPE VANDELLE

Siège social : 186 Rue Bouillod
39570 L'ETOILE
Société civile au capital
social de 300.000 €
R.C.S. Lons Le Saunier
n°478 339 047

Par décision du 25-02-2026, les associés ont décidé à l'unanimité :
- d'augmenter le capital social qui est porté à 600.000 €,
- de préciser l'objet social de la société afin d'y ajouter les activités suivantes : « La société peut accessoirement avoir pour activité l'exploitation d'installations de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil dont les générateurs sont fixés ou intégrés aux bâtiments dont elle a la jouissance, ainsi que la vente de l'énergie produite à des opérateurs agréés. De la même manière, conformément à l'article L.320-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, la société peut exercer des activités accessoires de nature commerciale et présentant un lien avec l'activité agricole ».
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au R.C.S. de Lons-le-Saunier.

Pour avis,
la gérance

INSERTION - CESSON DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Dominique RUEZ, Notaire Associé, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée 'SELARL RUEZ & Associés, notaires', titulaire d'un office notarial dont le siège est à DOLE (Jura), 13, rue Macédonio Melloni, le 27 février 2026, en cours d'enregistrement au SPFE DU JURA, a été cédé un fonds de commerce par :
Monsieur Eric Alain TREFF, époux de Monsieur Gérard Jean René COLOMBET, demeurant à SAINT SEINE EN BACHE (21130)14 route de la Saône, A :
Monsieur Gérard Jean René COLOMBET, demeurant à SAINT SEINE EN BACHE (21130) 14 route de la Saône, Désignation du fonds : fonds de commerce de TABAC - PRESSE - LOTO - BAZAR - DEPOT DE PAIN sis à CHAMPVANS (39100), 3 Place du 1er mai, connu sous le nom commercial "EIRL TREFF ERIC".

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT TRENTE MILLE EUROS (130 000,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BO-DACC, au siège où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

CPM

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 17 rue du Docteur Regad, Morez, 39400 HAUTS DE BIENNE

Constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LONS LE SAUNIER du 27 FEVRIER 2026 il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CPM
Siège : 17 rue du Docteur Regad, Morez, 39400 HAUTS DE BIENNE

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10 000 euros
Objet : Toute activité de polissage, sablage, rhabillage, dégraissage de lunettes en plastique et d'une manière générale, tous travaux de finition ou de sous traitance de lunetterie

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Monsieur Joao COELHO, demeurant 105 Lotissement Bellevue, 39150 LAC DES ROUGES TRUITES
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LONS LE SAUNIER.
POUR AVIS
Le Président

SCP D'INFIRMIERES PHILIBERT GOICHOT

SCP au capital de 22 867,35 euros
31 rue de la Petite Croix – 39700 ROCHEFORT-SUR-NENON
322 433 152 RCS LONS-LE-SAUNIER

Modifications multiples

Aux termes des délibérations de l'AGE en date du 31 décembre 2025 et à compter de ce même jour, il a été décidé ce qui suit :

- Démonition de la cogérante : Madame Christelle MOUGET épouse GOICHOT a démissionné de ses fonctions de cogérante.

- Nomination de cogérante : Madame Morgane TISSOT, née le 5 septembre 1995 à LONS-LE-SAUNIER (Jura), demeurant 10 rue de la Courbe – 39100 BREVANS, a été nommée cogérante pour une durée indéterminée

- Modification de la dénomination sociale : L'ancienne dénomination « SCP D'INFIRMIERES PHILIBERT GOICHOT » est remplacée par « SCP D'INFIRMIERES PHILIBERT-TISSOT ».

Les statuts ont été mis à jour en conséquence (notamment l'article 3).
Mention en sera faite au RCS de LONS-LE-SAUNIER.

Pour avis

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/03/2026, il a été constituée une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : BEAUJEAN IMMOBILIER

Forme : SAS
Capital social : 1 000 €

Siège social : 32 rue Louis REMY, 39570 MESSIA SUR SORNE

Objet social : Achat en vue de la revente de tous immeubles, fonds de commerce, actions ou parts de sociétés immobilières ou la souscription en vue de les revendre des actions ou parts de ces sociétés, soit toutes les activités d'un marchand de biens. Toutes activités de promotion immobilière, la prospection foncière, la gestion et la conduite de toutes opérations immobilières, la direction de chantiers, toutes opérations de lotissement, la rénovation immobilière, soit toutes les activités d'un promoteur immobilier. L'acquisition de tout immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis dont la société pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Président : La société N3S, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 €, dont le siège social est situé 32 rue Louis REMY 39570 MESSIA SUR SORNE, immatriculée au RCS de Lons le Saunier sous le numéro 999 838 436, représentée par son Président en exercice
Clause d'agrément : Toute transmission et cession d'actions est soumise à l'agrément préalable des associés décidé à la majorité des droits de vote des associés présents ou représentés
Clause d'admission : Sous réserve des dispositions légales, chaque membre de l'assemblée dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LONS-LE-SAUNIER



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

INSERTION -
CHANGEMENT DE
REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Pierre SZCZEPOCKI, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée 'SELARL RUEZ & Associés, notaires', titulaire d'un office notarial dont le siège est à DOLE (Jura) 13 rue Macédonio Melloni, CRPCEN 39032, le 24 février 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté conventionnelle entre :
Monsieur Richard Raymond Gabriel POIRAULT, ingénieur, et Madame Catherine Marie Marguerite POTEAUX, Sans activité professionnelle, demeurant ensemble à DOLE (39100) 1 rue du Val d'Amour.
Monsieur est né à THOUARS (79100) le 26 janvier 1961.
Madame est née à DOLE (39100) le 30 août 1957.
Mariés à la mairie de VILLETTE-LES-DOLE (39100) le 11 octobre 1986 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jean-Marie DEPREZ, notaire à DOLE (39100), le 30 août 1986.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Tous deux de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

GAEC SALVI

Agréé le 30 septembre 2020
sous le N° 1 272
Société Civile au capital
variable de 191 000 euros
RCS LONS LE SAULNIER
N° 835 183 963
Siège social : 43 chemin de la Scie
39400 BELLEFONTAINE

DISSOLUTION

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/12/25, les associés ont décidé la dissolution du Groupement à effet de la même date.
Madame Audrey SALVI, épouse BOU-LACHIN, demeurant 6 Les Mortes à CHAPELLE DES BOIS (25240) et Monsieur Bernard SALVI, demeurant 43 chemin de la Scie à BELLEFONTAINE (39400) ont été nommés liquidateurs avec les pouvoirs les plus étendus.
Toutes correspondances et notifications seront à adresser au siège du Groupement ci-dessus mentionné.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de LONS LE SAULNIER.

Pour avis,
les liquidateurs

ID'AL

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 6 Route Nationale 5
39100 PARCEY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PARCEY du 03 mars 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : ID'AL
Siège social : 6 Route Nationale 5, 39100 PARCEY
Objet social : La société a pour objet, en France et à l'étranger :
- le conseil, l'accompagnement opérationnel et l'assistance technique, commerciale et organisationnelle auprès des acteurs du secteur alimentaire et de la restauration collective ou commerciale ;
- la formation professionnelle, l'animation d'ateliers, la conception et la diffusion de supports et outils pédagogiques ;
- la réalisation d'audits, de diagnostics, d'études et d'évaluations opérationnelles ;
- la conception, le développement, la structuration, la mise au point et la diffusion de méthodes, concepts, procédés, outils et savoir-faire ;
- la mise à disposition, la concession ou l'autorisation d'usage de marques, signes distinctifs, enseignes, procédés, méthodes, outils et savoir-faire, ainsi que la gestion et la valorisation de tous droits de propriété intellectuelle s'y rapportant ;
- le développement, l'animation, la coordination et l'organisation de réseaux de partenaires, d'entreprises ou de professionnels indépendants ;
- la négociation, la mise en place et la coordination d'accords-cadres, notamment en matière d'achats ou de référencement de fournisseurs ;
- l'achat, la vente, la revente, la distribution, le négoce et plus généralement la commercialisation de tous produits, matériels, équipements, fournitures, supports ou services en lien avec les activités susvisées auprès des acteurs du secteur alimentaire et de la restauration collective ou commerciale ;
- l'exploitation directe ou indirecte de tout établissement ou activité entrant dans le secteur susvisé ;
- et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros
Gérance : Monsieur Alain RINGARD, demeurant 6 route Nationale 5 39100 PARCEY, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LONS LE SAULNIER.

Pour avis
La Gérance

CORSETTI S.A.R.L.

Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 22 867,35 Euros
Siège Social : (39320)
GIGNY SUR SURAN
307 546 408
R.C.S. LONS-LE-SAUNIER

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2025 a décidé :
- de procéder à la dissolution anticipée de la société et à sa mise en liquidation amiable, avec effet à compter du même jour,
- de nommer comme liquidateur, Monsieur Christophe CORSETTI, demeurant à 01270 DOMSURE - 52, route de la Richardière.
Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de LONS-LE-SAUNIER.
LE LIQUIDATEUR

Me Paul JOUFFROY

Notaire à SAINT AMOÜR (Jura)

Suivant acte reçu par Me Paul JOUFFROY, Notaire associé de la SELARL PAUL JOUFFROY NOTAIRE, à SAINT AMOÜR (39160) 22 Rue du Châtelet, le 25 février 2026, Monsieur Bernard BROISSIAT et Madame Lyne ZANADA son épouse demeurant ensemble à CHEVREAU (39190), 1 Les Champs Devant, Lamarre, mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de CHEVREAU (39190), le 15 septembre 1984, ont aménagé leur régime matrimonial. Monsieur Bernard BROISSIAT a apporté un bien situé à CHEVREAU (39190), 1 Les Champs Devant, Lamarre, à la communauté. Ils ont renoncé à une récompense due par Monsieur Bernard BROISSIAT à la communauté.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Paul JOUFFROY où il est fait élection de domicile.
Pour Avis
Me Paul JOUFFROY Notaire

AVIS DE CHANGEMENT DE
SIEGE SOCIAL

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 janvier 2026, les associés de la société dénommée TEIVA. Société Civile Immobilière au capital de 500 EUR, dont le siège est à 17 rue Mercière 39600 MESNAY, immatriculée au RCS de LONS LE SAUNIER sous le numéro SIREN 940327083 ont pris les décisions suivantes :
1/ Changement de siège social : Ancien siège : MESNAY (39600) 17 rue Mercière
Nouveau siège : PORT LESNEY (39600) 41 rue Edgar Faure

Pour avis,
Les associés

AVENIR BOIS
STRUCTURES

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 48 000 euros.
Siège social : Sous le Moulin,
39140 BLETTERANS.
Siège de liquidation :
Villa des Roses,
39110 SALINS LES BAINS.
394 395 560 RCS LONS LE SAUNIER

L'Assemblée Générale réunie le 23/01/2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Arnaud CLEMENT, demeurant Villa des Roses, 39110 SALINS LES BAINS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis.
Le Liquidateur.

INSERTION -
CHANGEMENT DE
REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Dominique RUEZ, Notaire Associé, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée 'SELARL RUEZ & Associés, notaires', titulaire d'un office notarial dont le siège est à DOLE (Jura), 13 rue Macédonio Melloni, CRPCEN 39032, le 26 février 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Floriano DA SILVA, retraité, et Madame Maria Odete FREIRE, retraitée, demeurant ensemble à FOUCHE-RANS (39100) 8 Rue des Chênes.
Monsieur est né à ANSIAO (PORTUGAL) le 7 novembre 1947.
Madame est née à ANSIAO (PORTUGAL) le 2 avril 1951.
Mariés à la mairie de ANSIAO (PORTUGAL) le 9 janvier 1977 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Tous deux de nationalité portugaise.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

LEGALTYS
Maître Antoine CONVERSE
3B rue du Miroir
39200 SAINT-CLAUDE
19 Avenue Jean Moulin
39000 LONS-LE-SAUNIER

CÔTÉ IMMO

Société civile immobilière
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 980 Rue Blaise Pascal
39000 LONS LE SAUNIER
Siège de liquidation :
980 Rue Blaise Pascal
39000 LONS LE SAUNIER
819 972 852 RCS LONS LE SAUNIER

AVIS DE DISSOLUTION
ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 4 février 2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur la société H2R, ayant son siège sis 25 rue Pierre Hebmman, 39570 Montmorot, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 980 Rue Blaise Pascal, 39000 Lons-le-Saunier. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Lons le-Saunier, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

Lisez et faites lire
Le Jura
Agricole et
Rural :
juragricole.com

PUBLIEZ VOS
ANNONCES
LÉGALES
24h/24
7j/7

Scannez-moi



INFO
PRAIRIES

Station de Pontarlier

01.03.2026 (repère 01.01) : 178°

01.03.2026 (repère 01.02) : 133°

Station d'Arbois

01.03.2026 (repère 01.01) apport
d'azote 200° : atteint le 7 février
20a26

01.03.2026 (repère 01.02) : 257°

Station de Champagnole

01.03.2026 (repère 01.01) apport
d'azote 200° : atteint le 22
février 2026

01.03.2026 (repère 01.02) : 179°

Station de Lons-le-Saunier

01.03.2026 (repère 01.01) apport
d'azote 200° : atteint le 7 février
2026

01.03.2026 (repère 01.02) : 259°

Station de La Pesse

01.03.2026 (repère 01.01) : 148°

01.03.2026 (repère 01.02) : 93°

Station de Saint-Julien-sur-Suran

01.03.2026 (repère 01.01) apport
d'azote 200° : atteint le 12
février 2026

01.03.2026 (repère 01.02) : 221°

Station de Tavaux

01.03.2026 (repère 01.01) apport
d'azote 200° : atteint le 10
février 2026

01.03.2026 (repère 01.02) : 247°
Repère des 200° sur la base du
1er janvier (apports d'azote).

Pour rappel au niveau des autres repères de sommes de températures (repère 1er février), on a un démarrage de la végétation vers 200-250°. Il faut prévoir la mise à l'herbe vers 300-350° et arrêter le déprimage avant 500°. Pic de croissance de l'herbe vers 650°. Enfin, le stade début épiaison (repère pour la date de fauche) pour les prairies à bonne productivité est de 800°, le stade foin début floraison à 1000° et le stade floraison à 1200°.

(Cumuls calculés à partir du 1er janvier et 1er février, base 0-18° C, à partir des températures moyennes journalières – Source : Météo France – Traitement chambre d'agriculture du Jura).

Renseignements : Sylvie Bombrun au
03-84-52-45-45 ou 07-87-05-44-84

MÉTÉO DE L'HERBE
DU 23 FÉVRIER AU 2 MARS 2026

Reverdissement
et premières
croissances

Des températures exceptionnellement élevées en journée pour la saison avec du soleil contribuent au démarrage de la végétation avec des prairies qui reverdisent.
En plaine, avec les premières croissances, les mises à l'herbe, sous réserve d'avoir des sols porteurs vont progressivement démarrer à compter du repère des 300 °C cumulés depuis le 1^{er} février qui pourrait être atteint la deuxième quinzaine de mars.
Les secteurs plateaux-montagne devront encore patienter avec des températures fraîches la nuit et localement quelques résidus neigeux...

Gérer les prairies
avec les sommes
de température

Qui dit nouvelle année dit reprise des mesures des parcelles du réseau de suivi de pousse de l'herbe. Au-delà des croissances du couvert

végétal, la carte de la météo de l'herbe vous renseigne également sur l'avancement des sommes de températures.

Elles correspondent à des stades de développement de la plante (indépendamment de la pluviométrie). Ces sommes de températures permettent donc de disposer de repères sur la période idéale pour la valorisation du pâturage et les différentes récoltes de fourrages en particulier. Elles sont calculées en additionnant les températures moyennes journalières si elles dépassent 0°C et sans dépasser 18°C (pour l'herbe), à partir de deux dates :

- 1^{er} janvier pour le démarrage de végétation (repère des 200 °C)
- 1^{er} février pour la gestion de l'herbe et des récoltes.

Groupe Herbe
Franche-Comté

Résultats du 23 février au 2 mars 2026

